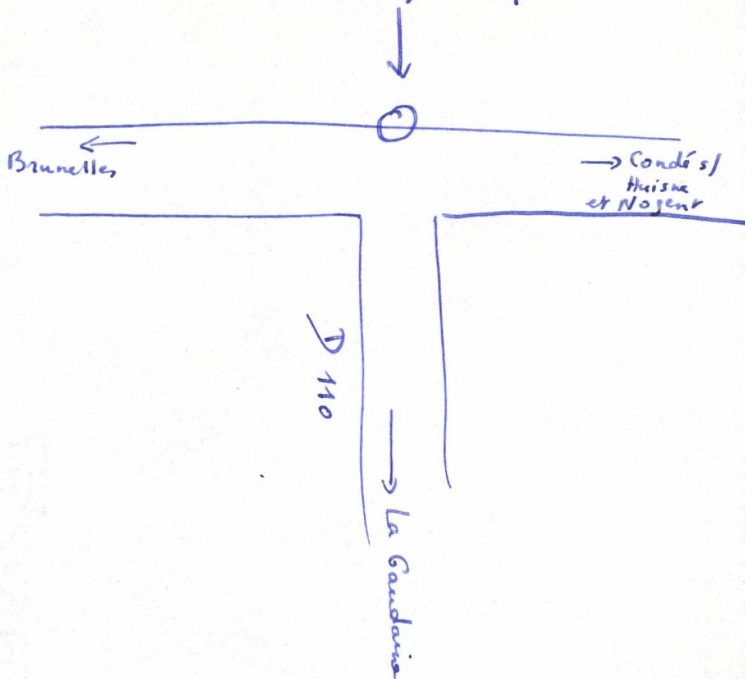


BRUNELLES (E et L)

1

Oratoire avec Vierge à l'enfant



[Michelin 60, NO pli 16]

(Octobre 1968)

DREUX

ÉTAT-CIVIL

Naissances

Du 10 juillet : Delphine-Nadine Christine, de Daniel Le Vaillant et de Nadine Corjon, à Vernouillet, 11, avenue Hector-Berlioz, logt 3.

Du 12 juillet : Nathalie-Germaine-Christiane, de François Dumaine et de Nicole Guettier, à Dreux, résidence Le Murger, Bât. « Ile-de-France ».

Mariages

Du 12 juillet : Bernard Serrière, jardinier, domicilié à Dreux, 26, boulevard de Juillet, et Maryvonne Debreuf, employée de maison, domiciliée à Dreux, 6, boulevard Louis-Terrier.

Robert Cariou, employé aux assurances, domicilié à Paris (66), 21, rue Leverrier, et Chantal Debourchard, sans profession, domiciliée à Dreux, 12, rue François-Arago.

Yves Lefrançois, contremaître, domicilié à Dreux, 106, avenue du Général-Leclerc, logt 81, et Carmen Garcia-Mora, secrétaire, domiciliée à Dreux, 17, rue du Cdt. Beaurepaire.

Philippe Mercadier, ouvrier d'usine, domicilié à Dreux, 1, rue Jean-Macé, et Daniela De Fanti, ouvrière d'usine, domiciliée à Dreux, 2, rue André-Faucher, logt 4.

Décès

Du 11 juillet : Guy Legros, 37 ans, artisan électricien, domicilié à Mesnil-Saint-Denis (Yvelines), 6, place Henri-IV.

Convois mortuaires

MERCREDI 16 JUILLET

— 9 h. 45, Allainville : M. Aristide Gautier, 67 ans. Eglise locale. Cimetière local.

— 15 h. 30, cimetière de Saint-Georges-Motel : Mme Augusta Havas, 84 ans.

— 14 h. 15, hôpital Dreux : M. Duteil André, 60 ans. Eglise et cimetière de Lignerolles (61).

— 14 heures, Garancières-en-Drouais : M. Thireau Léon, 86 ans. Eglise de Saint-Aubin-des-Bois 13 heures. Cimetière local.

— 10 h. 15, église d'Ezy : Mme Juliette Fotteau, 74 ans. Cimetière local.

JEUDI 17 JUILLET

— 14 h. 30, église Saint-Pierre de Dreux : M. André Ruelle, 69 ans. Cimetière de Dreux.

JACQUES CHAUSSEUR
50, Grande-Rue — DREUX
SOLDÉS
Fins de séries !
Prix sacrifiés !

SUR LES ÉCRANS DROUAI
CELTIC
Cette semaine : vendredi, samedi, soirée à 21 h., dimanche, matinée 15 h., soirée 21 h. :
EL GRINGO
avec Tarence Stamp, Joanna Petet, Karl Malden et Ricardo Montalban, en panavision et technicolor.

La semaine prochaine :
UN MUR À JERUSALEM
LES RALERS
FONT LEUR BEURRE

LE MOULIN-BLANC
Cette semaine : mercredi, jeudi, vendredi, en soirée
DEUX ANGLAIS EN DELIRIE
avec Michael York, Anna Quayle, René Hardy et Jan Carmichael.

Samedi, soirée, dimanche, matinée et soirée, lundi, soirée, un film de Roger Vadim :
BARBARELLA
avec Jane Fonda, Ugo Tognazzi, interdit aux moins de 18 ans.

Anita Pallenberg, Milo Ofhe, Marcel Marceau et Claude Dauphin.

Semaine suivante :
EFIE LE DRAGUEUR
et LA FOLLE MISSION
DU DR. SCHAFFER

EDEN
Vendredi, samedi, 21 h., dimanche, 15 h. et 21 h. :
LES HOMMES DE LAS VEGAS
en technicope, eastmancolor, avec Gary Lock Wood, Elke Sommer, Lee J. Cobb, Georges Geret, Jack Palance, Jean Servais, Roger Hanin.

Semaine prochaine :
HELGA ET MICHAEL
(interdit aux moins de 13 ans)

IDEAL
CLOTURE ANNUELLE
Réouverture samedi 26 juillet, avec :
LA CHEVAUCHEE DE LA VENGEANCE

l'écho républicain
— ABONNEMENTS —
— PETITES ANNONCES —
— VOYAGES — THEATRES
— REDACTION — PUBLICITE

17, Grande Rue
Maurice Viollette
DREUX
Téléphone 46-05-30

Avis aux athlètes du Dreux A.C.

Les étudiants allemands d'Ahaus, actuellement à Dreux, ayant exprimé le désir de disputer quelques épreuves d'athlétisme, les dirigeants du Dreux A.C. ainsi que les dirigeants disponibles sont priés de se trouver au stade à partir de 18 heures, les : mardi 22, jeudi 24, vendredi 25 et éventuellement le samedi 26 juillet.

Les Allemands viendront prendre contact avec eux pour des épreuves en commun.

faits divers

Un jeune Drouais tué par une voiture à Garennes

M. André Houdayer, 20 ans, originaire de Mayenne et employé aux Ets Promil, à Serville, a été renversé et tué par une voiture Simca qui circulait vers Garennes, conduite par M. Jacques Goubert, 43 ans, agent de maîtrise, demeurant à Vernon.

Les gendarmes d'Ivry-la-Bataille ont procédé aux constatations.

Une jeune femme brûlée aux jambes par un pétard

Lundi soir, vers 23 heures, un groupe de jeunes gens s'amusaient avec des pétards. L'un d'eux a malheureusement envoyé l'un de ces engins dans les jambes d'une jeune femme qui passait dans la rue. Celle-ci a été légèrement brûlée à une jambe.

Il s'agit là d'un incident assez regrettable qui dénote une inconscience assez poussée de la part de ses auteurs.

Collision entre deux voitures à l'Arche-du-Gazon

M. Jacky Dieu, 22 ans, demeurant 12, rue Charles-Le-Moule, qui s'était arrêté au carrefour de la R.N. 12 et de la route de Vert-en-Drouais, lundi soir, vers 23 heures, a été percuté par une Simca 1300 roulant en sens inverse, que conduisait M. Raymond Raffy, de Paris (10e).

Vandalisme

M. Jacques Bézau, 29 ans, employé S.N.C.F., demeurant 26, avenue de Nieuport, a constaté, hier mardi, que la capote de sa voiture Fiat 500, laissée en stationnement sur le parking, avait été lacérée à coups de couteau.

La ronde des cyclos

Un cyclomoteur, appartenant à M. Philippe Marivin, 26 ans, étudiant, demeurant à Sorel-Moussel, a été dérobé hier matin mardi, vers 10 h. 30, devant le stade.

ALERTE AU FEU. — Un feu d'herbe s'est déclaré hier mardi, vers 10 heures, près de la cité Feuilleuse. Les pompiers de Dreux sont intervenus.

Un télégramme du maire de Bautzen à l'occasion du 14 juillet

M. Urban, maire de Bautzen (Allemagne de l'Est), où, dans le cadre des liens qui unissent cette ville à l'Union des Femmes Françaises, de jeunes Drouais passent actuellement leurs vacances, a adressé au maire de Dreux le télégramme suivant :

« Pour votre jour de Fête nationale, je suis avec vous et tous vos habitants de la ville de Dreux ; au nom du maire et de la municipalité de la ville de Bautzen, tous mes souhaits de bonheur et d'amitié. La paix en Europe doit être notre commune pensée.

URBAN, maire. »

M. Jean Cauchon a immédiatement exprimé à son collègue ses remerciements et sa volonté de travailler au rapprochement des peuples.

AUJOURD'HUI

MERCREDI 16 JUILLET

Allô ! Urgences

1. **POMPIERS** : Tél. 18.

2. **POLICE-SECOURS** : Tél. 17.

3. **COMMISSARIAT** : Tél. 46.01.61.

4. **GENDARMERIE** : Tél. 46.01.27.

5. **E.D.F.** : Tél. 46.00.72.

6. **REGIE DU GAZ** : Tél. 46.00.67.

7. **STE LYONNAISE DES EAUX** : Tél. 46.07.25 (de jour) ; 46.06.77 (de nuit).

8. **HOPITAL** : Tél. 46.16.52.

9. **CLINIQUE FRANC** : Tél. 46.07.08.

10. **TELEGRAMMES - TELEPHONES** : Tél. 14.

11. **AMBULANCES SAINTE-MARIE** : Tél. 46.13.02.

12. **AMBULANCES DROUAISES** : Tél. 46.15.99.

13. **AMBULANCES SAINT-PIERRE** : Tél. 46.78.28.

14. **TAXIS** : Tél. 46.08.14.

15. **RADIO - TAXI** : Tél. 46.13.84.

0 0 0

SERVICES DE NUIT

Médecin : Téléphonez au commissariat de police (46-01-61).

CINEMA

MOULIN-BLANC : « Deux Anglaises en délire ».

CHAPPELLE-FORAINVILLIERS

Perdu CHIENNE griffon vendéen, jaune et blanche, collier. Répondant au nom de LANTOTTE. Prévoir M. HELIX, à Meringes, tél. 64-38-25. Récompense.

A CHARPONT, la rosière Mlle Françoise LAUVERNIER et sa garde d'honneur sont arrivées à la mairie en Peugeot 1890



C'est en présence d'une nombreuse et bien sympathique assistance que Mlle Françoise Lauvernier a été couronnée rosière de Charpont, lundi après-midi, dans le cadre de la fête nationale du 14 juillet.

Il était 15 heures quand le conseil municipal, avec à sa tête M. Roger Grugé, maire, se rendait au domicile de l'heureuse bénéficiaire du legs Foucher, où il était accueilli par M. et Mme Roger Lauvernier, parents de la rosière, et leur famille.

Aussi, une surprise bien agréable attendait les habitants de Charpont, la rosière, Mlle Françoise Lauvernier, et le rosière, M. Jean-Michel Bazemont, étant invités à encore de nos jours, à rehausser l'éclat de la fête et plus particulièrement celui du cortège qui fera date dans les annales locales.

A la descente de voiture, qui s'est effectuée à la porte de la mairie, M. le Maire s'adressait à la rosière ayant à ses côtés sa garde d'honneur : M. Claude Beauclair et Mlle Liliane Lauvernier, M. Gérard Lauvernier et Mlle Huguette Pitol, en ces termes : « Il est fort agréable pour le conseil municipal et pour moi-même de vous accueillir aujourd'hui en notre mairie.

« Cette couronne qui orne maintenant votre front et que vous portez avec vous, c'est une bien humble cérémonie à laquelle nous vous avons conviée ; mais je voudrais vous dire combien il est réconfortant de constater que, malgré les bouleversements de la vie actuelle, des traditions séculaires demeurent impréissables. « Vous avez contribué, pour votre part, Mademoiselle, au maintien dans notre commune de cette tradition qui remonte seulement à plusieurs dizaines d'années, laissez-moi vous en exprimer mes plus vifs remerciements.

« Vous apportez à cette journée votre jeunesse, votre sourire et votre bon cœur et je souhaite qu'elle reste pour vous un heureux souvenir de vos jeunes années.

« Au nom du conseil municipal, j'invite tout l'assistance à lever les verres au bonheur de notre rosière. »

Aux côtés de M. Roger Grugé, maire, l'on notait la présence de M. Raoul Bourgeois, adjoint ; MM. Roger Cognard, Maurice et Roger Boutin, Lucien Le Hyaric, René Lauvernier, Raymond Quenel, Maurice Boutin, Ridreau, conseillers municipaux ; M. Dupressoir, garde champêtre, etc.

Après le couronnement officiel, M. Grugé offrit un cadeau à Mlle Françoise Lauvernier et invita l'assistance à s'abriter le champagne en son honneur et celui du rosière.

Avant de fêter le 14 juillet en un bien joyeux banquet populaire, la rosière et sa garde d'honneur allèrent fleurir la tombe de M. Auguste Foucher, donateur du legs. — G. L.

NOTRE PHOTO :

— La rosière, Mlle Françoise Lauvernier, et le rosière, M. Jean-Michel Beauclair, posent pour « L'Echo Républicain », à l'issue de la réception à la mairie de Charpont, entourés de leur garde d'honneur et du conseil municipal.

ANET

En l'église d'Anet translation d'une partie des reliques de Saint-Latuin au diocèse de Sées (Orne)



Une cérémonie a marqué, hier matin, en l'église Saint-Cyr et Sainte-Julitte d'Anet, la translation d'une partie des reliques de saint Latuin, appelé également saint Lain, au diocèse de Sées (Orne).

Le cérémonial de l'ouverture du reliquaire s'est déroulé sous la présidence de Mgr André Ploier, évêque de Sées ; Mgr Jean Ménard, évêque de Rodez ; Mgr Dongradi, évêque de Chartres ; Mgr Mennard, évêque de Sées ; Mgr Mennard, évêque de Rodez ; du chanoine Gabriel Bridet, curé d'Anet ; du chanoine Pierre Roulain, curé de Bellefontaine ; de l'abbé Paul Renard, curé de Clerci, paroisse où sont placées les reliques jusqu'à la cathédrale de Sées ; du docteur Pierre Beauvois, médecin à Anet ; de l'abbé Bizeau, curé de Bû ; du chanoine Marcel Adeline, curé de Gisors ; du chanoine André Nardot, curé de Bazouges ; de la Compagnie du Très Saint Rédempteur ; Henri Prothée, curé de Chapelle-Guillaume, etc.

La translation s'est déroulée sous les rites d'usage, dont un procès-verbal suivant :

« L'an de grâce mille neuf cent soixante-neuf, le mardi 15 juillet, fête de saint Henri, à onze heures du matin, dans le chœur de l'église d'Anet, nous, Jean Dongradi, prêtre de la maison de Sa Sainteté, évêque de Chartres, de qui nous avons reçu commission pour ouvrir la chasse de saint Latuin, appelé aussi saint Lain, conservée dans l'église des Saints Cyr et Julitte d'Anet, pour reconnaître les reliques qu'elle renferme pour en prélever la majeure partie et la remettre à Monseigneur André Ploier, évêque de Sées, région où on honore saint Lain comme un des premiers apôtres de la région, nous avons procédé à l'ouverture de la chasse, et nous avons retiré de la chasse douze reliques, savoir : deux fémurs et un humérus, que nous avons déposés dans une chasse apportée par le clergé de Sées à cet effet. Nous avons remplacé le tibia restant dans son enveloppe et à nouveau l'avons déposée dans le coffre de chêne que nous avons scellé du sceau de Monseigneur l'Evêque de Chartres.

« Ce procès-verbal a été rédigé en trois exemplaires, le premier pour rester dans la chasse dorée, le second pour servir d'authentique pour être remis à Monseigneur l'Evêque de Sées, le troisième pour être déposé aux archives diocésaines de Chartres.

« Les procès-verbaux antérieurs connus à ce jour se trouvent respectivement :

1. Fret, 57-75, membre du B.T.C.

2. Langlois, 49-75.

3. Perigault, 48-75.

4. Serniclav, 48-75.

5. Létang, 46-75.

6. Garndidier, 45-75.

7. Vornus, 43-75.

8. Boulon, 42-75.

9. Moiré, 41-75.

10. Salomon, 41-75.

11. Tambre, 18-50.

12. Tisnemer, 17-50.

13. Dumay, 16-50.

14. Mayer, 15-50.

15. Jouan, 14-50.

16. Broudin, 13-50.

17. Moreno, 11-50.

18. Donel, 9-50.

19. Morin, 8-50.

20. Salomon, 41-75.

21. Tambre, 18-50.

22. Tisnemer, 17-50.

23. Dumay, 16-50.

24. Mayer, 15-50.

25. Jouan, 14-50.

26. Broudin, 13-50.

27. Moreno, 11-50.

28. Donel, 9-50.

29. Morin, 8-50.

30. Salomon, 41-75.

31. Tambre, 18-50.

32. Tisnemer, 17-50.

33. Dumay, 16-50.

34. Mayer, 15-50.

35. Jouan, 14-50.

36. Broudin, 13-50.

37. Moreno, 11-50.

38. Donel, 9-50.

39. Morin, 8-50.

40. Salomon, 41-75.

41. Tambre, 18-50.

42. Tisnemer, 17-50.

43. Dumay, 16-50.

44. Mayer, 15-50.

45. Jouan, 14-50.

46. Broudin, 13-50.

47. Moreno, 11-50.

48. Donel, 9-50.

49. Morin, 8-50.

50. Salomon, 41-75.

51. Tambre, 18-50.

52. Tisnemer, 17-50.

53. Dumay, 16-50.

54. Mayer, 15-50.

55. Jouan, 14-50.

56. Broudin, 13-50.

57. Moreno, 11-50.

58. Donel, 9-50.

59. Morin, 8-50.

60. Salomon, 41-75.

61. Tambre, 18-50.

62. Tisnemer, 17-50.

63. Dumay, 16-50.

64. Mayer, 15-50.

65. Jouan, 14-50.

66. Broudin, 13-50.

67. Moreno, 11-50.

68. Donel, 9-50.

69. Morin, 8-50.

70. Salomon, 41-75.

71. Tambre, 18-50.

72. Tisnemer, 17-50.

73. Dumay, 16-50.

74. Mayer, 15-50.

75. Jouan, 14-50.

76. Broudin, 13-50.

77. Moreno, 11-50.

78. Donel, 9-50.

79. Morin, 8-50.

80. Salomon, 41-75.

81. Tambre, 18-50.

82. Tisnemer, 17-50.

83. Dumay, 16-50.

84. Mayer, 15-50.

85. Jouan, 14-50.

86. Broudin, 13-50.

87. Moreno, 11-50.

88. Donel, 9-50.

89. Morin, 8-50.

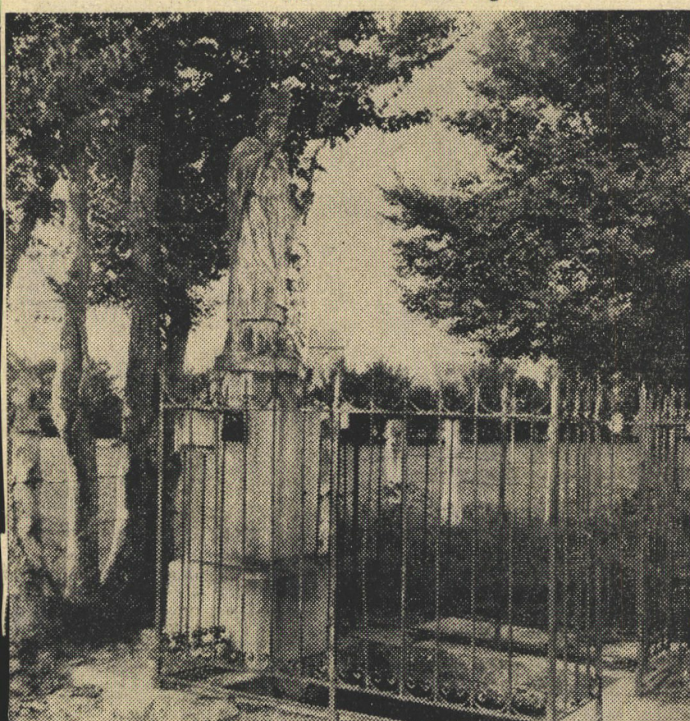
A CLAIRET, DES MOUCHOIRS POUR EX-VOTO

Dans la campagne de Séez, sur l'ancienne paroisse de Clairet, rattachée depuis la Révolution à Belfonds, on rencontre quelque peu dissimulée par des arbres, une petite église.

Cet édifice, dédié à St-Latuin, premier évêque du diocèse date du XVème siècle, mais deux très belles arcades sont plus vieilles de quatre siècles.



La très belle croix devant l'église



La statue de saint Latuin, au pied de laquelle coule la source. En arrière-plan, on aperçoit l'église

UNE FONTAINE,

UNE STATUE... ET DES MIRACLES

Il n'y a pas encore si longtemps, les fidèles de Séez et des environs venaient tous les ans en pèlerinage prier le St évêque. Certains malades y venaient pour espérer une guérison.

Pour cela, ils se rendaient à la statue du Saint au pied de laquelle coule une source ; cette statue se trouve à cent cinquante mètres avant l'église. Là, ils descendaient les deux marches qui baignent dans l'eau très claire. Il semble que les vœux de certains aient été exaucés puisque des « ex-voto » sont fixés sur les grilles et des mouchoirs ou de simples morceaux de tissus noués autour de la crosse de l'évêque.

UNE CHAPELLE ABANDONNÉE

Quant à la chapelle elle fut restaurée, il y a plus de cent ans par l'abbé Fortin de Belfonds. Maintenant, elle se détériore de plus en plus. La voûte en bois tombe en morceaux, des fenêtres sont cassées.

Cependant, les deux arcades ont été dégagées du plâtre qui les recouvrait, mais le pilier qui les soutient penche dangereusement.

A l'extérieur, l'édifice est entouré d'un cimetière qui n'est plus entretenu, et on remarque une croix de granit très jolie.

Depuis, qu'il n'y a plus de pèlerinage, la petite église est oubliée, seules quelques personnes y viennent par curiosité, elle sert parfois aussi de refuge.

J.-M. VANNIER

LES AMIS D'ANET

SOCIÉTÉ FONDÉE EN 1914 — SECRÉTARIAT : *Sord - J. Roussel*
~~17, rue Saint-Gougon, ANET (E.-et-L.)~~ — CH. POST. PARIS *18014-46*
~~5265-67~~

L'ABBÉ LE ROUX (1734-1823)

trois fois curé d'Anet
(1765-1791-1803)



Sous l'Ancien Régime, une des caractéristiques des curés d'Anet aura été la stabilité. Le mérite de l'abbé Le Roux n'aura pas été moindre puisque pendant un pastoralat de cinquante-huit ans il a traversé la période révolutionnaire. Philippe Morin résigna son office de curé d'Anet le 8 janvier 1765 à Louis-François Le Roux qui ne démissionnera que l'année de sa mort en 1823.

Ces quelques notes jetteront un jour nouveau sur la vie paroissiale à Anet à la fin du XVIII^e siècle.

L'abbé Louis-François Le Roux est un personnage de la bourgeoisie chartraine d'avant la Révolution. Ses parents du côté paternel étaient marchands de soie, rue des Changes, sur la paroisse Saint-Martin-le-Viandier; du côté maternel les Huchedé faisaient le commerce de bas sur la paroisse Sainte-Foy. Les Le Roux étaient juges consuls au Tribunal de commerce et échevins à l'Hôtel de Ville; les Huchedé remplissaient sur la paroisse de Saint-Aignan les fonctions d'assesseurs à l'Hôtel de Ville et Louis, grand-père et parrain de l'enfant, se trouvait être lieutenant de la Compagnie des chevaliers de l'Oiseau royal. Rappelons que des gens « de condition inférieure, comme artisans et autres semblables », ne pouvaient être admis au nombre des 40 chevaliers de l'Oiseau royal. Cette compagnie qui avait remplacé les Vidamiers disparaîtra à son tour à la fin du règne de Louis XV pour céder la place, en 1789, à une autre milice bourgeoise : la Garde nationale.

Louis-François vit le jour le 1^{er} janvier 1734, aîné d'une famille de onze enfants; il perdra sa mère Madeleine le 24 février 1750, âgée de trente-six ans. L'acte de décès nous apprend que son fils aîné est déjà engagé dans la cléricature, alors que son père se trouve gager en exercice cette même année.

Louis-François, clerc tonsuré à seize ans, fera ses études de théologie en faculté où il prendra ses grades; il jugera bon le notifier dans l'établissement des actes de mariage : « Moi, prestre, bachelier en théologie de la Faculté de Paris et curé d'Anet, nous avons... » Il reçut le sacerdoce probablement en 1758, à vingt-quatre ans. M. de Fleury, en général, conférait les Ordres à la Trinité (en 1758, le 20 mai). Jeune prêtre il exerça d'abord les fonctions de vicaire sur sa propre paroisse de Saint-Martin-le-Viandier comme sa signature en fait foi dès le 15 juin, alors qu'il signait sans titre le 11 avril. Il ne quittera Chartres que pour Anet, où il réside effectivement dès le 2 février 1765. La présentation à la cure d'Anet appartenait à l'abbé de Saint-Père de Chartres. Et ceci explique peut-être qu'un Chartrain s'exila à douze lieues dans un pays où il n'avait aucune parenté. Parmi sept frères et sœurs survivants en 1790, cinq sont demeurés à Chartres, une sœur est mariée à un marchand de draps à Étampes et le benjamin, Louis-Martin, a percé dans la magistrature à Paris.

La paroisse d'Anet était administrée par un curé aidé d'un vicaire, très souvent originaire d'une famille anetaise, comme Joseph-Henry Picquenot, qui, « diacre de ce lieu », baptise sa cousine Marie Girard le 30 septembre 1765 et devient vicaire à la fin de la même année. Jacques-Cyprien Nugues, frère de Paul-Honoré Nugues, notaire de la Principauté d'Anet et procureur au bailliage dudit lieu, ne sera vicaire à Anet que de 1785 à 1787; il quittera alors le diocèse de Chartres pour celui d'Évreux où il devint curé d'Ézy-sur-Eure sur la présentation de M. de Penthievre. Henry Gourday qui fera figure de constitutionnel à Anet pendant une absence forcée du pasteur légitime était Anetais aussi.

Les occupations pastorales du curé d'Anet nous sont décrites dans un document que nous vaut la méchanceté des hommes : l'envoi d'une lettre anonyme à l'autorité supérieure, en l'occurrence l'évêque de Versailles. Nous sommes en l'an X (1802) : le département d'Eure-et-Loir ayant été rattaché pour le spirituel au département de Seine-et-Oise, M^{sr} Charrier de la Roche, chose assez singulière, confie à l'Administration départementale l'enquête que nécessite cette lettre désagréable :

« Ce pauvre curé n'a pas de tête.

Il est très haut et n'aime que les grands, les honneurs et l'argent.

Sans même se cacher il fait gras les jours défendus quoiqu'il se porte très bien.

Il a chez lui une nièce qui ne se met pas plus décentement qu'une actrice.

Il se comporte à l'église avec plus d'indécence qu'un bedeau.

Il célèbre la Sainte Messe avec une impiété très notable, n'en disant qu'une partie, même dans les endroits essentiels, comme l'offertoire et toujours en courant... »

Le sous-préfet présume l'origine de cette lettre sans signature, qu'il croit venir plutôt d'un confrère malveillant que d'un paroissien. Il ne cache pas que, des opérations qui font partie de l'Administration, il n'en « trouve point d'aussi désagréable que celles qui concernent les prêtres ».

A ces chefs d'accusation néanmoins nous avons de bons arguments pris à bonne source, semble-t-il : « Le citoyen Le Roux pendant vingt-cinq ans avant la Révolution a joui de l'estime et de la considération de ses concitoyens, de M. de Penthievre; il a mérité et conservé la confiance de MM. de Fleury et Lubersac, successivement évêques, non seulement pour sa paroisse mais pour les paroisses voisines; ses connaissances et sa réputation l'avaient fait élire membre de l'Assemblée intermédiaire (à l'époque Anet n'était qu'une simple cure au doyenné de Mantes dans l'archidiaconné de Pinserais). »

« Ayant reçu une éducation honnête, il se maintient dans la société suivant son rang et la dignité de son état... »

S'il avait la passion de l'avarice, il y a longtemps qu'il aurait pu la satisfaire, sa cure ayant été annuellement de 3 à 4 000 livres, pendant vingt-cinq ans; il lui aurait été d'autant plus facile de se procurer de gros revenus qu'il n'était pas dès lors dépourvu de patrimoine.

Sa nièce, sur la moralité de laquelle on souffle également le poison de la calomnie, est une demoiselle de trente-deux ans qui ne se met pas autrement que toutes les personnes de son rang et de sa fortune. Cette nièce partage les bonnes qualités de son oncle; elle instruit la jeunesse, elle réunit les enfants qui ne savent pas lire, elle leur apprend à prier Dieu, et les articles principaux du catéchisme.

Dire que ce curé se comporte indécemment à l'église et dans ses fonctions, c'est vouloir en imposer à ceux qui ignorent qu'il passe les trois quarts de son temps à l'église, surtout les dimanches et fêtes.

C'est encore une calomnie de dire qu'il ne donne aucune instruction, dès que les travaux de la campagne le permettent, il passe quatre heures par jour, partie le matin et partie le soir à instruire la jeunesse...

Ses prêches sont fréquents dans l'Avent, le Carême et à l'approche des fêtes annuelles.

La diatribe qui a été faite contre lui joint l'absurdité à la calomnie.

Le sous-préfet se porte garant de son rapport et avertit son supérieur que, si l'évêque le juge utile, il peut envoyer sur les lieux « un commissaire impartial et éclairé pour vérifier les faits; quand il s'agit de l'honneur d'un citoyen on ne doit rien négliger soit pour le disculper, soit pour le punir. »

Nous savons aussi par les archives municipales que le curé s'occupait du *Bureau de charité*, surtout pour la distribution des dons en nature.

Le curé d'Anet pendant la Révolution fut, comme nombre de prêtres, hésitant entre les exigences rigoureuses de sa conscience et la charité libérale dont il voulait entourer ses fidèles. L'atmosphère locale semble avoir été relativement calme; il y eut cependant l'intervention de quelques membres zélés de *La Société populaire de Dreux* qui veillèrent à l'application rigoureuse des lois de la République, ce qui contraignit le pasteur à s'écarter à deux reprises de sa paroisse. Malgré ces épreuves, les hommes souvent partiels parce que subiectifs jugèrent bien différemment l'abbé Le Roux. L'évêque de Chartres s'était exilé, et ses grands vicaires avaient préféré la clandestinité à la compromission avec la République; voilà qui explique le peu de cas qu'ils feront de ce prêtre dans leur classement du personnel en octobre 1801 : « a tout fait et mené une conduite assez équivoque, s'est rétracté cependant du premier serment ». Il reste bien difficile de dater la prestation de ce premier serment, celui de la Constitution du Clergé. La Constituante l'avait prescrit dans sa séance du 27 novembre 1790 « à tous les évêques, ci-devant archevêques, curés et autres fonctionnaires publics ». La mairie n'a pas conservé ce registre et l'abbé Le Roux dans son testament, rédigé le 18 novembre 1822, parle avec regret du serment de 1792 qui manifestement correspond à celui du début de 1791 : Je demande « la rémission de mes péchés... mais plus particulièrement de la faiblesse que j'ai eu de me laisser entraîner pour prêter le serment civique à la Constitution civile du clergé en 1792, quoy que je ne l'aye presté publiquement qu'avec la réserve de ne jamais m'éloigner du Centre de l'unité de l'Église, restriction qui n'a point été exprimée sur le registre malgré que je l'aye réclamé ». Quand? Devant qui s'est-il rétracté de ce premier serment? nous ne le savons. Nous sommes ici devant le cas précis d'un semi-constitutionnel que nous ne pouvons déceler qu'au moyen des archives privées.

C'est vers cette époque qu'il faut probablement placer l'investiture constitutionnelle de l'abbé Le Roux, qui suivait habituellement une élection municipale et qui lui vaudra un traitement de 1 500 francs.

Le curé d'Anet suivait les événements au jour le jour et éventuellement faisait valoir ses droits. Le 29 mars 1791, fort de la loi du 23 octobre 1790, il réclame au Directoire du

Département une augmentation de superficie de 25 perches pour son jardin puisque la loi prévoyait un demi-arpent, mesure du roi. Il s'agissait d'un terrain entre le presbytère et l'église. L'Administration accepte dans les mesures permises par la loi et demande que la fabrique achète le surplus : un clos de vigne d'une contenance de 113 perches.

Vient ensuite le serment dit de « Liberté et Égalité » prescrit le 3 septembre 1792. Une expédition du Conseil général de la commune d'Anet en date du 27 messidor, an VII (15 juillet 1799) atteste que le dimanche 30 septembre 1792, à l'issue de la messe paroissiale, s'est présenté Louis-François Le Roux, curé de la paroisse d'Anet, lequel a prêté le serment d'« être fidèle à la Nation et de maintenir la Liberté et l'Égalité ou de mourir en la défendant ». Cette formule fut prononcée le même jour par Martin Lefebvre, ci-devant gardien des Cordeliers d'Anet, Janthial, prêtre et Charles Brisse, frère lay du ci-devant couvent. Ce serment restera tout au long de la Révolution la meilleure preuve du civisme. L'expédition ci-dessus avait été demandée dans le dessein de réclamer un traitement qui n'avait pas été versé en son temps.

En 1792 la tension ira croissant entre le pouvoir civil et la religion. Les registres paroissiaux étant confiés aux assermentés, « les papistes », c'est-à-dire ceux qui ne considéraient comme ministres légitimes du culte que les prêtres ayant obéi au pape en refusant la Constitution civile, répugnaient à s'adresser aux intrus. L'Assemblée nationale mit fin « à la fusion du spirituel et du temporel » et le 20 septembre 1792 fixa le régime encore en vigueur de l'état civil; elle amorça ainsi la séparation de l'Église et de l'État. Cette loi fut appliquée à Anet le 2 novembre 1792 lorsque « le maire et le procureur de la commune, en écharpe, accompagnés de leur greffier, après avoir crotté et paraffé les registres courants de l'année les confièrent au citoyen Ravenet, horloger, désigné officier public choisy le samedi 3 novembre (*sic*) dans la commune ».

L'abbé Le Roux pour parer à cet enlèvement des registres paroissiaux a dressé un catalogue des actes depuis 1769 sur un grand in-folio. La vie paroissiale continuait : le curé siégea au bureau des pauvres où il signera jusqu'au 2 avril 1793. Pourtant il restera secrétaire au moins jusqu'en octobre de la même année, date de la fin du registre. Puis viennent les temps difficiles, l'église est fermée, le culte y est interdit le 12 janvier 1794 sur les 9 heures du matin par ordre des commissaires envoyés dans cette commune par le Comité de sûreté générale de la Convention et par les membres du Comité de surveillance de la commune¹. Le pasteur sera écroué, d'abord à Anet, nous dit-il, puis à la Maison d'arrêt de Dreux le 24 pluviôse, an II (12 février 1794), en même temps que quatre autres personnes, sur le réquisitoire du citoyen Moulain, commissaire du Comité de sûreté générale de la Convention et du citoyen Boucher, agent national du district de Dreux et du comité de surveillance de la commune d'Anet². Le passage de ces Drouais déclencha le lendemain la profanation des reliques de saint Lathuin à l'église paroissiale.

Six mois plus tard, le 5 thermidor, 22 août (1794), le district de Dreux décida la mise en liberté provisoire du citoyen Le Roux, ex-curé de la commune d'Anet. A la même époque, celui-ci perdit ses meubles et ses effets, vendus au profit de la République. De Dreux il se dirige sur Chartres, dans sa famille sans doute, d'où il ne reviendra vers son église qu'un an plus tard. Cet exil, à 10 lieues d'Anet, était ordonné par les autorités

1. Le fichier Merlet, aux Archives départementales, fait mention, en Q 855, d'une pièce que l'on ne peut actuellement consulter et qui relate l'acte de renonciation de l'abbé Le Roux à la prêtrise, le 26 pluviôse an II.

2. J'exprime ici ma gratitude à M. Lelièvre, conservateur adjoint des Archives de Dreux, qui m'a signalé et reproduit ce document extrait d'un registre exposé en permanence au Musée d'Histoire de la Ville.

d'alors, explique la victime dans une requête adressée au préfet le 23 floréal an X en lui demandant son maintien dans sa paroisse.

La charge de la paroisse fut alors confiée à un prêtre anetais, Henry Gourday, qui avait fui sa cure de Pussay (en Seine-et-Oise mais alors du diocèse de Chartres) avant d'être arrêté en 1793 bien qu'il eût prêté les serments; nous le voyons regagner sa paroisse dès l'an IV. L'abbé Gourday conféra le baptême et le mariage à la quasi-totalité des paroissiens d'Anet, sauf à quelques-uns qui attendirent le retour de leur propre curé. Bien d'autres personnes des environs eurent recours à son ministère, mais, dans sa reconstitution d'actes, l'abbé Le Roux systématiquement ne tint pas compte de ces « horsains ».

C'est aussi le citoyen Gourday, ministre du culte catholique, qui réouvrit et bénit l'église d'Anet le 24 mars 1795, 4^e dimanche de Carême. Cela était devenu possible après la guerre de Vendée : qu'on se souvienne de la *Liberté du culte* promulguée le 3 nivôse, an III (20 juin 1795). On peut supposer que les esprits n'étaient pas trop mal disposés à Anet puisque la restitution provisoire des églises non aliénées n'a été autorisée que le 30 mai suivant.

L'abbé Le Roux regagne Anet le 17 juillet 1795 et reprend ses fonctions curiales le 4 août. On sent la popularité d'un homme à qui on vient avec confiance. Ce sont les enfants de Sorel, d'Ézy, de Saussay et Rouvres, de Croth comme de Boncourt, Oulins et même Marcilly et La Couture que l'on présente à Anet pour le baptême.

Viendra en juillet la reconnaissance solennelle des reliques de saint Lathuin après qu'on les eût exhumées de la cachette près d'un pilier, au nord, où elles avaient été enterrées à l'initiative de Ravenet, l'horloger et premier officier de l'état civil, après leur profanation en 1794.

Le 31 de ce mois de juillet, le curé d'Anet réconcilie l'église Saint-Nicolas de Sorel et bénit un cimetière y attenant : l'administration de l'église prends corps. Quinze jours plus tard, même cérémonie à l'église du Moussel, dédiée à Notre-Dame. Jacques Laville est élu administrateur temporaire de l'église; copie conforme du procès-verbal est expédiée aux supérieurs ecclésiastiques de Chartres. Le Roux ne perdait pas tout contact avec l'autorité légitime — en octobre 1797 il demande à M. Duplessix, grand-vicaire de M. de Lubersac, une dispense de consanguinité pour un mariage, mais le mois précédent il avait jugé opportun de prêter le serment de *haine à la Royauté* (23 fructidor, an V). Malgré ces concessions il ne se sent plus en sécurité et doit s'enfuir le 5 janvier 1798, vers Paris cette fois, pour deux ans et demi. Sans en avoir la certitude, on peut penser que son plus jeune frère, Louis-Martin,

23^e page
 cet aujour'hui, vingt quatre heures
 l'abbé Le Roux, de la paroisse d'Anet, a été
 arrêté le 20 mai 1795, par le gendarme
 de la brigade de Dreux, et conduit
 à la prison de la ville de Dreux, où il a
 été détenu jusqu'au 30 mai 1795, jour
 où il a été relâché. L'abbé Le Roux a été
 arrêté par le gendarme de la brigade de
 Dreux, et conduit à la prison de la ville
 de Dreux, où il a été détenu jusqu'au
 30 mai 1795, jour où il a été relâché.
 L'abbé Le Roux a été arrêté par le
 gendarme de la brigade de Dreux, et
 conduit à la prison de la ville de Dreux,
 où il a été détenu jusqu'au 30 mai 1795,
 jour où il a été relâché.

Extrait du registre d'écrou de la prison
de Dreux.

que nous avons rencontré avocat en Parlement à l'occasion de la vente d'une propriété familiale à Séhecôte (commune de Champhol) en 1790 soit pour quelque chose dans ce séjour clandestin. La loi du 18 fructidor (4 septembre 1797) avait rendu passibles de mort les prêtres que la Convention avait assimilés aux émigrés s'ils ne s'expatriaient pas dans les quinze jours.

De nouveau la paroisse ne sera pas abandonnée à un inconnu, mais au ci-devant gardien des Cordeliers d'Anet, Martin Lefebvre, rémois d'origine, son âge avancé, soixante-huit ans, lui ayant valu d'être exempté de la déportation.

Le travail de déchristianisation ne semble pas avoir eu un grand retentissement, au moins sur l'heure, dans cette cité d'Anet. Pour les années 1794-1795 on note 3 divorces et 2 mariages non bénits sur 21. Michel Launay se singularisa en nommant son fils *Liberté et Égalité*, bien sûr sans le présenter à l'église. Pour les années 1798-1800, Martin Lefebvre peut rendre ce témoignage au pasteur légitime lors de son retour le 10 août 1800 « qu'il n'est aucun enfant de cette commune qui n'ait reçu le sacrement de baptême ». On relève même dans les *Annales d'Eure-et-Loir* une note provenant de l'Administration municipale du canton d'Anet en date du 25 floréal, an VII, qui constate qu'« en plusieurs communes du canton, le fanatisme ne met plus de bornes à ses entreprises audacieuses; il s'agit de prêtres et d'agitateurs qui détachent le peuple crédule des institutions républicaines en voulant reporter les cérémonies aux jours des ci-devant dimanches et fêtes de l'ancien calendrier ». Parmi les signataires se trouve un *Tailbois*, il y a fort à parier que c'est l'ancien vicaire d'Anet qui était devenu curé constitutionnel de Boncourt, puis de Mesnil-Simon, avant d'entrer dans l'Administration.

Avec le deuxième retour du curé Le Roux les événements vont devenir moins tragiques; les esprits pourtant resteront encore agités. Le 1^{er} messidor de l'an VIII le titre de pension arrive : 1 000 francs parce qu'ancien curé. Le ministère courant est repris, puis vient le Concordat au début de 1802, qui entraîne une réorganisation du personnel. En quelques semaines une correspondance s'établit entre Anet, Chartres et Versailles. Le curé qui a vieilli à Anet ne tient pas à changer ses habitudes, la municipalité le connaissant appréhende d'être desservi par un successeur. L'évêque avait fait des promesses au maire. Survient la fameuse lettre anonyme qui trouble le prélat, mais le préfet sollicité par le maire, renseignements pris chez le sous-préfet, reçoit de l'évêque satisfaction. Le même préfet, Delaître, avait, du reste, présenté le curé d'Anet, 25^e sur 327 en rang de mérite sur la liste communiquée au ministre de l'Intérieur, estimant ses talents et aptitudes ordinaires, ayant une moralité et une conduite politique bonnes.

L'abbé Le Roux devient curé concordataire, et, pour la troisième fois, reprend possession de son église le 16 juin 1803, comme l'atteste le procès-verbal envoyé alors à la Préfecture.

Cette période dite « concordataire » ne nous a laissé que peu de documents sur notre personnage, devenu maintenant doyen, titre dont jamais il ne se targuera. Les actes paroissiaux font supposer un curé observant la résidence, aidé d'un vicaire à partir de 1808.

Comme l'en accusèrent les mauvaises langues, effectivement l'abbé Le Roux fréquenta les grands de ce monde puisque nous le voyons bénir un calvaire dans la propriété de M. de Parron à Lascane le 18 vendémiaire an XI (10 octobre 1802). Reste à savoir pourtant s'il y avait un curé résident à Saint-Ouen-Marchefroy! Il revint quelques semaines plus tard, le 2 brumaire (24 octobre), bénir à nouveau un calvaire, celui-ci érigé sur le principal carrefour de Marchefroy aux frais de Jean Vabois, cultivateur à cet endroit.

Comme il l'avait fait avant la tourmente révolutionnaire, le curé d'Anet continua aussi d'étendre sa sollicitude aux plus déshérités. Il signera à nouveau, à partir de 1806, sur le registre des délibérations de la *Commission chargée de la régie et administration des biens et*

revenus des hospices civils du canton d'Anet. Il sera élu ordonnateur général, spécialement chargé de la signature de tous les mandats. Il s'agissait surtout de pourvoir aux besoins des pauvres et « il a toujours été d'usage de s'en remettre aux soins de vigilance de M. le Curé plus à portée que personne d'en être instruit ».

L'abbé Le Roux achèvera sa vie presque à la tâche. Même s'il ne peut plus accomplir les cérémonies du ministère, il en rédigera les actes jusqu'en février 1823.

Sa nièce, Madeleine Thérèse Fresneau, l'assistera à ses derniers moments et sera sa légataire universelle. Son plus jeune frère Louis-Martin avait dû se retirer à Anet, à en juger par le nombre d'amis qui ont signé son acte d'inhumation le 17 octobre 1822. Le curé de La Chaussée-d'Ivry qui fit la cérémonie nous rappelle qu'il était ancien avocat, procureur au ci-devant Châtelet et avoué honoraire au tribunal de première instance de la Seine.

Le mois suivant, le 18 novembre, l'abbé Le Roux a rédigé son testament qu'il a déposé chez le notaire d'Anet, M^e Nugues. Nous connaissons déjà un des articles essentiels concernant son serment et qui est ici reproduit. Il n'oublia ni les pauvres d'Anet ni ceux de Boncourt à qui il fit tenir respectivement 100 francs, aux Dames de la Miséricorde pour Anet et au maire pour Boncourt.

Il chargea sa nièce de faire célébrer 400 messes dont 200 à la paroisse d'Anet. Un legs de 1 200 francs était réservé aux enfants de sa nièce Madeleine Le Roux, mariée à Étienne Laloua, marchand chapelier, rue Saint-Pierre à Versailles. Quelques jours après son décès, l'abbé Brou, curé d'Oulins et vicaire d'Anet, y demeurant, devait être mis en possession de l'*Histoire ecclésiastique* par M. de Fleury, en 36 volumes, in-quarto. Son argenterie et ses ornements d'église furent dévolus à la fabrique d'Anet à la charge par Messieurs les administrateurs du bureau de faire graver sur « une petite table de pierre ou de marbre noire » ses principales dates. Cette plaque sera attachée contre un pilier de l'église, à la suite de celle de ses prédécesseurs. La transcription en est donnée à la fin de ce travail, ainsi que celle de la pierre tombale que l'on peut encore voir à droite de l'entrée principale du cimetière.

Il reste difficile de donner la date exacte à laquelle l'abbé Le Roux s'est démis de sa cure. M^{gr} de Latil, évêque de Chartres, envoie à M^{gr} le Grand Aumônier de France, le 20 mai 1823, la nomination de Jacques Boniteau, curé d'Authon, pour la cure d'Anet. L'Ordonnance royale fut signée le 3 juillet, mais le titulaire exerçait déjà en se prévalant du titre le 7 juin précédent. Entre-temps, le 23 mai Louis-François Le Roux avait rendu son âme à Dieu, âgé de quatre-vingt-neuf ans et cinq mois. L'abbé Godard, curé de La Chaussée-d'Ivry, eu égard sans doute à son âge, à son ancienneté dans la région et peut-être plus encore à ses liens d'amitié, lui donna « les honneurs de la sépulture ecclésiastique » le dimanche 25 mai en présence de plusieurs curés du canton et d'un grand nombre d'autres témoins.

Caractère libéral, mais respectueux des grands principes, voulant rester l'homme de tous mais aussi l'homme de Dieu, telle fut la conduite difficile que l'abbé Le Roux chercha toujours à tenir, alors que les esprits étaient influencés par beaucoup d'idées nouvelles, que les communautés locales voyaient se succéder les régimes politiques et les prêtres eux-mêmes changeaient de statut canonique.

Pierre BIZEAU.

Inscription sur une table noire accrochée à un pilier du bas-côté sud dans l'église d'Anet :

Optimo // Pastori // Nostro. // D. Ludovico Francisco Le Roux // Nato Carnuti die 1^a januarii 1734 // ad // felicitatem Anetensis Parochiae // Suscepit gregem bis festa die 2^a februarii 1765 // Curavit reverentem et radamantem // per annos, si non paucos. // Eheu! fugaciores. // Cessavit obdormiens in Domino // die maii 23^a ad vesperam 1823.

Pertransiit benefaciendo (Act. Apost. 10. 38).

Pierre tombale au cimetière d'Anet :

Ici repose // la dépouille mortelle // de Louis François LE Roux // né à Chartres // le 1^{er} janvier 1734 // nommé à la cure d'Anet // le 1^{er} janvier 1765 // mort curé d'Anet // le 23 mai 1823. — De Profundis.

SOURCES :

Archives Nationales : F¹⁹ 865, 925.

Archives départementales d'Eure-et-Loir : L 19, 162. Q (855) 1025, 1554.

Archives de l'Évêché de Chartres : Matricule de 1801.

Archives municipales :

Anet, Registres de catholicité et d'état civil, Registres du bureau de Charité.

Chartres : Registres de catholicité, paroisses de Saint-Martin-le-Viandier et de Sainte-Foi.

Dreux : Registre de la Maison d'arrêt de Dreux.

Ézy-sur-Eure : Registres de catholicité.

Archives paroissiales :

Anet, Registres paroissiaux.

Archives notariales :

Anet : minutes de M^e Nugues (Étude de M^e Bouchery) en dépôt aux Archives départementales d'Eure-et-Loir.

Chartres : Minutier Boisseau (Étude de M^e Mazoires).

Notes d'érudits :

Fichier Chanteux (propriété de M. l'abbé Guédou).

Fichier Staës (en dépôt aux Archives départementales de Seine-et-Oise).

Périodiques :

Le Correspondant, 1790; *Annales d'Eure-et-Loir*, an VII. (Collections de M. Jusselin.)



Je Sougné Louis Francois lezoux prestre fut
de la paroisse d'Anet y demeurant, ay
fait et écrit mon testament et ordon-
nance de dernière volonté, ainsi qu'il est
au nom de la trinité sainte, le pere, le fil et le
s. esprit, je recommande mon ame a Dieu a l'as-
s. vierge, a mes s. patrons a St. Louis et St. Francois
a ceux de mon Eglise St. Etienne, St. Julitte et St. Lathuin,
ensuy a tous les s. et s. du paradis, Espérant
par leur puissante intercession obtenir de Dieu
la remission de tous mes pechés, surtout de toutes
les négligences et omissions que j'ay pu faire et
commettre pendant le long exercice de mon minis-
tere, et m'ay plus particulièrement de la foiblesse
que j'ay eu de me laisser entraîner peu prest
le serment civique a la constitution civile du
Clergé en 1792, quoy que je ne l'aye presté publique-
ment qu'avec la réserve de ne jamais m'eloi-
guer du centre de l'unité de l'Eglise, restriction
qui n'a point été exprimée sur le registre
malgré que je l'aye déclaré.
je desire que mon inhumation ait lieu son-
venablement a mon caractère, et a cet égard
je m'en rapporte a celle de mesne au maniere
demeurant avec moy, malegataire.
je donne et lègue aux pauvres de la deux commune
de cette paroisse d'Anet, pour chaque une somme de
cent francs une fois payée, qui seront remises

LES AMIS DES ORATOIRES

3, AVENUE SAINT-EUTROPE
AIX-EN-PROVENCE

C. G. P. 319.14 MARSEILLE

AIX-EN-PROVENCE, LE 12 Mars 1970

TÉL. 26.12.72

5

Mademoiselle,

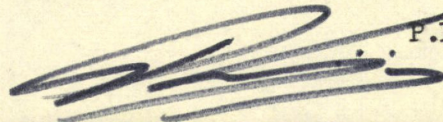
Vous avez bien voulu nous signaler, l'année dernière, un petit Oratoire à BRUNELLES; est-ce celui au sujet duquel nous venons de recevoir des précisions (ci-joint le questionnaire que nous venons de recevoir)

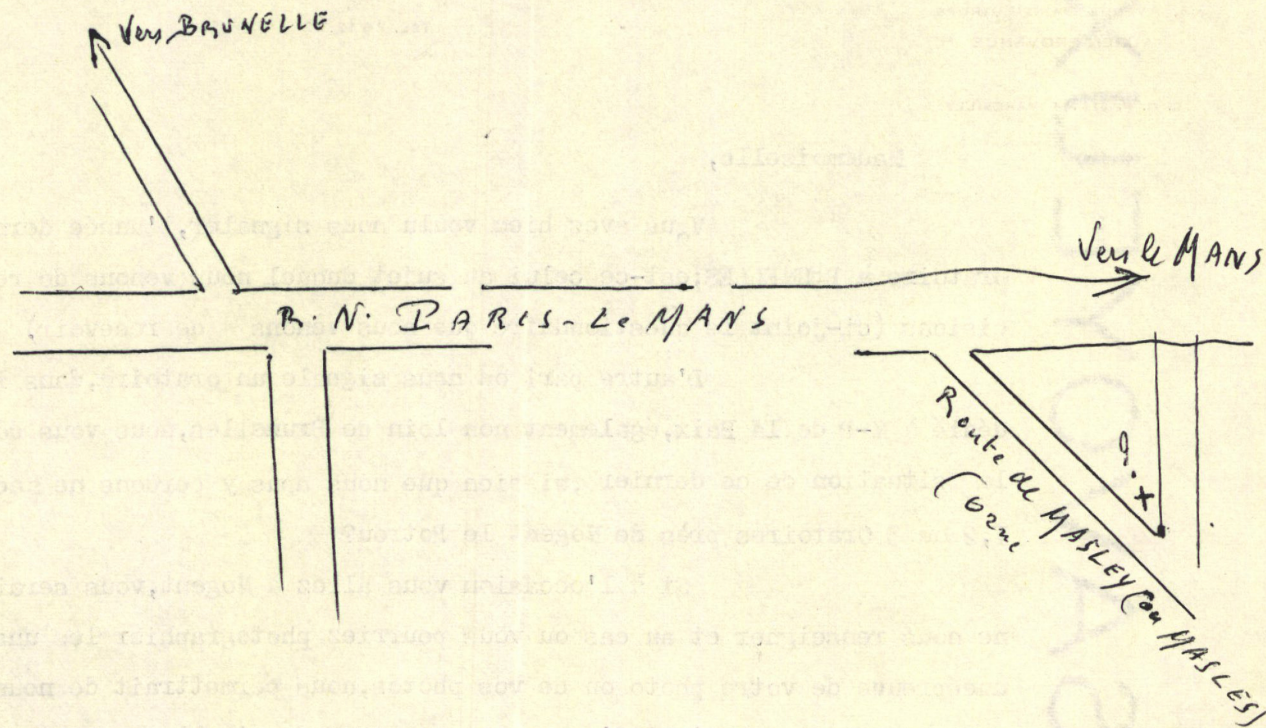
D'autre part on nous signale un oratoire, dans la même région dédié à N-D de la Paix, également non loin de Brunelles, nous vous donnons ci-contre la situation de ce dernier, si bien que nous n'osons y perdons ne sachant s'il y a 1, 2 ou 3 Oratoires près de Nogent le Rotrou?

Si à l'occasion vous allez à Nogent, vous serait-il possible ne nous renseigner et au cas où vous pourriez photographier les uns ou les autres une épreuve de votre photo ou de vos photos, nous permettrait de nous y retrouver

Merci d'avance et croyez, Mademoiselle, à nos sentiments reconnaissants et les meilleurs

P. Irigoien





DANGEAU (E.M.L.)
Eglise Saint. ~~Georges~~ Pierre (?)

6 Enquête mai
1968

Très belle église priorale, récemment restaurée
(et sans doute "nettoyée").

Ancien retable mis au rancart au fond de
l'église.

Très bel ensemble de statues anciennes :

S^r Jean

S^r Margite à cheval (bois fin XVI^es)

S^r Georges au dragon : 2 statues, l'une début XVI^es,
l'autre XVI^e - XVII^es.

S^{re} Anne : 2 statues (l'une début XVI^e, de S^{re} Anne
appuyant à lire à la Vierge, l'autre de S^{re} Anne seule)

Vierge à l'Enfant

S^r Pierre aux clés (XVII^es)

S^{re} Barbe XVI^e,

Deux reliquaires, l'un devant la statue de S^{re} Anne,
l'autre devant la Vierge à l'Enfant.

Statues modernes : S^{re} Thérèse de Lisieux
S^r Antoine de Padoue

Triptyque de 1536 (photo).

(Le Curé, l'Abbé Henri ARTHUR,
a publié une plaquette sur Dangeau
aux éditions du Zodiaque.)

A propos de la statue d'évêque non identifié dans l'église de Mottereau (au maître-autel, côté évangile) :

Mr le Doyen de Brou m'a montré le Registre de catholicité de 1902 (Mottereau) aux VARIA.

Le curé de l'époque avait fait une enquête auprès de l'abbé MARQUIS, curé d'Illiers et savant archéologue. L'abbé Marquis a retrouvé une note qui indique qu' "en 1512, saint LUBIN était encore premier patron de Mottereau."

Voilà l'explication de la statue anonyme : le pèlerinage a rendu saint Antoine, patron secondaire, plus populaire, et il a éclipsé saint Lubin.

La statue est donc celle de saint Lubin, ancien abbé du monastère de Brou et évêque de Chartres.

(A noter que l'abbé Marquis n'est autre que "l'abbé Perdreau" de Marcel Proust ; Proust le présente comme un homme sympathique mais quelque peu pédant et ennuyeux.)

(Il y a bien eu un abbé Perdreau curé de S. Jacques d'Illiers sous la Révolution)

Abbé LEFEVRE,
Curé de Frazé
1970

Humble sanctuaire à la décoration séduisante de naïveté

L'ÉGLISE D'ARMENONVILLE-LES-GATINEAUX MÉRITE D'ÊTRE SAUVÉE

DES centaines d'églises campagnardes ceinturent de loin Paris de leurs clochetons pointus, si caractéristiques de l'Île-de-France. Eglises paroissiales où, souvent, l'office n'est plus célébré faute de prêtre, elles

sont presque toujours d'un intérêt architectural certain, et nombreuses sont celles qui renferment des trésors d'art. C'est ainsi que l'église d'Armenonville-les-Gatineaux, en Eure-et-Loir, sur la D. 18, entre Maintenon et

Gallardon, possède une belle voûte en bois aux caissons peints de motifs rustiques d'un effet décoratif séduisant par sa naïveté. Ce plafond et le grand Christ qui domine la nef datent de la deuxième moitié du XVII^e siècle, époque à laquelle la chapelle primitive — construite en 1206 par les seigneurs de Remonville — fut agrandie et remaniée aux frais de Charles Fleuriau, marquis d'Armenonville, conseiller et secrétaire de Louis XIV.

Malheureusement, l'édifice se dégrade rapidement depuis les tempêtes de l'hiver dernier qui ont fortement malmené la toiture, en mauvais état depuis longtemps. M. Marcel Brou, maire d'Armenonville-les-Gatineaux, ne comprend pas que, malgré toutes ses démarches, les services de l'Architecture ne soient pas encore venus au secours de sa petite église, classée monument historique depuis 1942.

Deux statues en bois du XVII^e siècle, taillées dans la masse par un artisan local plus fervent catholique qu'habile sculpteur, ornaient les niches de la façade. Elles furent volées il y a quatre ans, puis mystérieusement renvoyées au maire. Ces statues doivent être replacées, mais cette fois dans la nef, à l'abri des convoitises et des intempéries.

Humble sanctuaire, sans doute, comparé aux grandes cathédrales de la région, l'église d'Armenonville-les-Gatineaux ne mérite cependant pas d'être laissée à l'abandon ; élément essentiel d'un village fleuri des bords de la Voise, elle s'intègre dans un site du Pays chartrain dont le charme rompt l'uniformité des grands horizons de la Beauce. Souhaitons que son sauvetage soit entrepris très rapidement.

Y. Chauvelin.

